

## ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

### COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

## RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°069 :** RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD  
DE CREDIT N°7308-BF, SIGNE LE 29 MAI 2023 A  
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET  
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE  
DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT  
DU PROJET DE RESILIENCE ET DE COMPETITIVITE  
DE L'ELEVAGE (PRECEL)

Présenté au nom de la Commission du développement durable  
(CDD) par le député **Kanibè TUINA**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 14 septembre de 16 heures 05 minutes à 16 heures 15 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7308-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet de Résilience et de Compétitivité de l'Elevage (PRECEL).

Au préalable, la CDD, saisie pour avis, a synthétisé ses préoccupations, le lundi 11 septembre 2023. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, par le député Kanibè TUINA, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

### **I.1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement, était représenté par le Commandant Ismaël SOMBIE, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification du projet,
- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

## **I.2. Débat général**

Suite à l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- l'évaluation des acquis du PADEL-BF dont il est question dans le présent projet de loi ;
- le système de production animale sédentaire visé par le présent accord de financement ;
- la plus-value des peaux et cuirs issues des produits de l'élevage ;
- les conditions d'entrée en vigueur du projet évoqué à l'article 5 de l'accord de crédit ;
- l'existence d'autres bailleurs ou partenaires intervenant dans le présent projet, vu la différence entre le coût total du projet et le montant du crédit ;
- la mise à disposition au Parlement du plan de financement du présent projet ;
- l'absence du taux d'intérêt du crédit dans l'exposé des motifs du présent projet de loi ;
- le bilan des ventes issues de la commercialisation en exportation du bétail de 2020 à 2022 ;

- le niveau de fonctionnement de la Centrale d'Achat des Médicaments Vétérinaires (CAMVET) ;
- le nombre d'éleveurs qui ont accès aux pratiques agricoles intelligentes ;
- la part contributive de l'élevage dans la formation du P.I.B. ;
- les mesures d'atténuations prises par le Gouvernement pour faciliter la mise en œuvre de certains projets dont l'exécution se passe généralement en province ou en région ;
- les mesures prises pour pallier le manque de fonctionnaires vétérinaires ayant quitté les zones sous emprises terroristes ;
- le manque de laboratoires vétérinaires dans certaines régions ;
- les activités de veille citoyenne et la manière dont elles seront menées dans le cadre du projet ;
- la prise en compte de l'élevage des volailles locales ;
- les moyens de contribution des bénéficiaires du projet dans la mesure où la plupart sont des personnes vulnérables ;
- la nature du soutien aux 80 000 éleveurs touchés par l'insécurité.

## **II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB, fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

De ces échanges, la CDD note :

- la prise en compte des crises ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, des chocs économiques graves ou d'autres situations d'urgence au Burkina Faso ;
- la prise en compte de la résilience des populations face au changement climatique.

Se fondant sur les échanges et l'audition du Gouvernement, les membres de la CDD estiment que la ratification de cet accord de crédit permettra de :

- capitaliser, dupliquer et mettre à l'échelle les acquis du PADEL-BF ;
- améliorer la production agricole en fournissant la force de traction et les éléments nutritifs du fumier en quantité à travers une utilisation de l'engrais bio ;
- améliorer la productivité, la commercialisation et la résilience des principaux systèmes de production animale sédentaire face aux aléas climatiques ;
- faire la promotion de la chaîne des valeurs des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques.

La CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi, tout en invitant le Gouvernement en collaboration avec le projet de réduire les délais de décaissement des fonds au profit des bénéficiaires.

Ouagadougou, le 14 septembre 2023

Le Rapporteur

Le Président

**Kanibè TUINA**

**Moussa KONE**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon

## LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Alain Diédon	OSC
4.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	FDS
5.	ZONGO Evariste	PDCE

## LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	BONZI Nonyeza	FVR
2.	KABRE Aboubacar	PDCE
3.	KABRE Kalifa	FVR
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inikouraba	FVR
5.	NIGNAN Dida	FDS
6.	ZONGO Sayouba	PDCE
7.	TUINA Kanibè	PDCE

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du Président
2.	KYERE /YAOGO Pascaline D. T.	Administrateur parlementaire
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison